

Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, Champion du Marché Unique de Transport Aérien Africain,

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames Messieurs les membres du gouvernement togolais,

Monsieur le Président de l'AN,

Mesdames Messieurs les Présidents des Grandes Institutions de la République,

Mesdames Messieurs les Ministres africains en charge des Transports et de l'Aviation civile, membres du Marché Unique de Transport Aérien Africain,

Madame la Commissaire aux infrastructures de l'UA,

Chers Partenaires,

Distingués Invités,

Mesdames Messieurs,

Je suis heureux de prendre part à cette importante session de travail du Groupe ministériel sur le Marché Unique de Transport Aérien Africain (MUTAA), un des projets phares de notre Agenda 2063.

Au nom de la Commission de l'Union africaine, je voudrais d'abord exprimer ma reconnaissance à Son excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise et Champion du Marché Unique Africain du Transport Aérien pour son engagement personnel dans le développement de ce

secteur-clé qui facilitera, à n'en point douter, certainement la connectivité de notre continent.

Le Togo a déjà donné l'exemple de l'importance de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du marché du transport aérien en Afrique, comme en atteste la création d'une compagnie aérienne régionale qui a transformé Lomé en un hub pour les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Je voudrais ensuite saluer l'excellent travail accompli par nos Ministres en charge des Infrastructures, des Transports et de l'Aviation civile, membres du Comité Technique Spécialisé sur le Transport, l'Energie et le Tourisme, qui se sont réunis en mars 2017 pour définir une feuille de route concrète pour ce secteur.

Mes remerciements vont enfin à nos partenaires, en particulier la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), l'ASECNA, l'Association du transport aérien international (IATA) et l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) qui ont contribué et contribuent à rendre opérationnel cet instrument d'intégration africaine.

Excellence, Mesdames Messieurs,

Au début de cette année, au cours de la 31^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, nos chefs d'État et de gouvernement ont pris l'importante et historique décision de lancer le marché unique du transport aérien en Afrique.

Cette décision a fait de ce projet, le premier à être lancé parmi les treize projets phares de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il est un projet phare car il va permettre un mouvement économiquement rentable des personnes et des biens sur l'ensemble du continent. De nos jours, le transport aérien n'est plus un luxe, il est une nécessité économique et sociale.

Ce marché a été initialement établi avec l'engagement de 23 États membres. Je suis heureux de noter qu'aujourd'hui ce nombre a atteint vingt-six (26) États avec l'entrée de la Gambie, de la République Centrafricaine et du Tchad. Je suis également encouragé d'apprendre que bien d'autres pays ont exprimé leur intérêt à se joindre à cette initiative. Ces avancées sont la preuve d'une volonté politique certaine.

L'établissement de ce marché unique est un atout majeur d'intégration régionale. Le rendre effectif est une responsabilité de tous les États membres. La transformation de l'espace aérien africain en un marché commun est un vecteur de développement et de prospérité pour nos États, nos entreprises et profitera à nos concitoyens.

Excellence, Mesdames Messieurs,

Une question se pose dès lors de comment procéder. Il nous faut :

- Premièrement, continuer à faire un plaidoyer efficace sous le leadership de notre Champion pour engager les États africains qui ne sont pas encore parties à adhérer à l'instrument.

- Deuxièmement, amener les États membres à se conformer aux dispositions de la décision de Yamoussoukro,
- Troisièmement, il reviendra à la Commission de l'Union africaine d'accélérer la mise en œuvre des activités de la feuille de route déjà définie en assurant la dissémination appropriée des Textes réglementaires et institutionnels de la décision de Yamoussoukro et de la Politique africaine de l'aviation civile,
- Enfin, solliciter l'appui de la Banque africaine de développement (BAD) et de nos autres partenaires financiers dans la mobilisation des ressources nécessaires pour l'opérationnalisation de l'Agence d'exécution qui devra remplir les fonctions de gestion et de supervision du Marché unique du transport aérien .

Il reviendra également à la Commission de procéder à l'élaboration de l'architecture de ce marché unique à l'horizon 2023 avec pour priorité le renforcement de la sécurité et la sûreté de l'aviation civile ainsi que les systèmes de communication et de navigation y afférents.

Le renforcement des capacités humaines et la planification techniques concertés, s'avèrent être des outils indispensables à l'atteinte de cet objectif.

Excellence, Mesdames Messieurs,

Permettez-moi de terminer en renouvelant l'engagement de la Commission de l'UA à accompagner le processus jusqu'à son terme. C'est pour nous un des piliers majeurs de l'intégration du Continent aux cotés de la Zone de libre-échange continental et le Protocole sur

la libre circulation des personnes, qui ont commencé à enregistrer leurs premiers instruments de ratification. Ce qui est très encourageant.

En mettant en œuvre la zone de libre-échange continentale, le marché unique du transport aérien et le Protocole sur la libre circulation des personnes, nous construisons notre avenir commun et cet avenir n'a d'autre nom que l'intégration de notre continent.

En formulant le vœu de plein succès, je déclare ouvert les travaux de la quatrième réunion du Groupe de travail sur le Marché Unique de transport Aérien Africain.

Je vous remercie.